



# LIGUE REGIONALE GRAND EST DE BASKETBALL

A l'attention des Président(e)s  
d'Associations de la Ligue Régionale  
Grand Est de Basketball

Tomblaine le 6 avril 2023

**Objets :**

**Convocation Assemblées Générales**

**Procuration**

**Mandat de représentation**

**Acte de candidature Délégué Fédéral**

**Coupon réponse déplacement-repas**

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

La Ligue Régionale Grand Est de Basketball a l'honneur de vous inviter à participer aux Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire qui se tiendront le :

**Samedi 17 juin 2023 à 13H30**

**Salle Polyvalente**

**Route de Spechbach**

**68 720 ILLFURTH**

## **1. Procuration - Assemblée Générale**

Nous vous rappelons que cette Assemblée Générale se déroulera conformément aux dispositions prévues dans les statuts de la Ligue Régionale Grand Est de Basketball.

En conséquence, comme indiqué à l'article 7-2.4 de ces statuts, le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- ✓ La procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,
- ✓ Un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,
- ✓ La procuration doit être déposée où parvenir au siège de la Ligue Régionale au moins la veille du jour de l'Assemblée Générale à l'adresse suivante :

**Ligue Régionale Grand Est de Basketball**

**Maison Régionale des Sports, 13 rue Jean Moulin – 54 510 TOMBLAINE**

**Ou par mail : [secretariat@lrgeb.fr](mailto:secretariat@lrgeb.fr)**

## **2. Mandat de représentation - Assemblée Générale**

Les groupements sportifs disputant les championnats seniors ou jeunes : nationaux, régionaux ou départementaux qualificatifs aux championnats régionaux, peuvent donner un mandat de représentation à une personne licencié(e) de 16 ans et plus, ou majeur jouissant de ses droits civiques de **leur association**.

## **3. Acte de candidature Délégué Fédéral**

Les personnes souhaitant postuler comme Délégué Fédéral de la Ligue doivent transmettre leur candidature sur papier libre par lettre recommandée avec avis de réception avant le 17 mai 2023 (cachet de La Poste faisant foi).

## **4. Déplacement – Repas**

En fonction des inscrits, un bus et un repas seront prévus pour les Président(e)s ou leur représentant(e) souhaitant en profiter.

Je vous remercie de nous faire parvenir le coupon ci-joint complété avant le 1<sup>er</sup> juin 2023.

## **5. Absence à l'Assemblée Générale**

**Toute absence d'un club à l'Assemblée Générale entraînera une participation aux frais d'organisation de 150,00 €.**

Veillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

**René KIRSCH**

Président

Ligue Grand Est de Basketball

